CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E60657** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/07/1994

Raison sociale : ENTREPRISE LEON BONTE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/07/2024

Sigle : E.L.B.

Capital : 8 000

275 RUE LOUIS BREGUET
62100 CALAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Boulogne sur mer

Siret : 397 760 695 00049

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 3036396

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10113681904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10113681904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 21 19 33 66 **Fax :**

Portable : 06 75 06 30 40

Responsabilité légale :
SPR-SOLUTION (908 086 648) / LETARTRE VALENTIN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : secretariat@elb-etancheite.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 685 916 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	3	01/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/07/2026 11:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.